

## *Pourquoi écrire l'histoire ? Le point sur l'œuvre de Voltaire dans les années 1760 et 1770*

Myrtille Méricam-Bourdet

Les ardeurs polémiques de Voltaire se sont exprimées dans bien des domaines, et celui de l'histoire ne fait pas exception. Que l'on prenne l'un de ses premiers textes programmatiques en la matière, les *Remarques sur l'histoire* de 1742, et l'on y trouvera une définition de ce que doit être son écriture, fondée sur une sévère critique des historiens passés voire contemporains. Si la démarche critique n'est pas nécessairement synonyme d'attaques véhémentes, voire insultantes, qui caractérisent la polémique<sup>1</sup>, le contexte de production des textes et les intentions militantes de Voltaire ont souvent conduit l'œuvre à intégrer des tonalités relativement agressives. C'est en particulier à partir des années 1760, quand Voltaire intensifie sa lutte contre l'Infâme et s'engage dans des causes judiciaires telles que la défense des Calas, que cette tendance s'exprime le plus dans l'œuvre. Qu'en est-il du corpus de ce qu'on appelle les « œuvres historiques » ? Si elles participent aux controverses et aux combats politiques dans lesquels s'est engagé Voltaire, on s'interrogera sur les éventuelles mutations qui en résultent. L'œuvre historique change-t-elle de forme dans les deux dernières décennies à mesure que s'exacerbent les prises de position de Voltaire ? Change-t-elle même de nature<sup>2</sup> ? On examinera donc la portée des évolutions de l'écriture voltairienne de l'histoire durant les deux dernières décennies de son existence, face aux grands chantiers mis en œuvre depuis les années 1730, tels *Le Siècle de Louis XIV* ou *l'Essai sur les mœurs*, qui ont au besoin

---

<sup>1</sup> Voir Catherine Kerbrat-Orecchioni, « La polémique et ses définitions », dans *Le Discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1980, pp. 3-40.

<sup>2</sup> Pour une étude générale de l'œuvre historique de Voltaire, de ses enjeux et de ses formes, voir l'ouvrage issu de notre thèse « Écrire l'histoire : figures du pouvoir dans l'œuvre historique de Voltaire », à paraître aux *SVEC* (Voltaire Foundation).

été complétés par des opuscules témoignant des recherches entreprises pour ces grandes œuvres, comme *De Cromwell* ou les *Anecdotes sur le czar Pierre le Grand* (1748).

## ÉTAT DES LIEUX DE LA PRODUCTION HISTORIQUE DANS LES ANNÉES 1760-1770

Les années 1760 sont fécondes en nouvelles œuvres liées aux préoccupations contemporaines de Voltaire. La polémique religieuse qui est au centre du *Dictionnaire philosophique* (1764) trouve un autre moyen d'expression dans *La Philosophie de l'histoire* publiée en 1765, qui devient le « Discours préliminaire » de l'*Essai sur les mœurs* dans la réédition de 1769. Si l'ouvrage constitue à juste titre un avant-texte de l'*Essai* parce qu'il prend en compte une antiquité jusque-là négligée par l'historien, il fait aussi entendre un discours très souvent ironique portant sur les objets les plus divers, qu'il s'agisse des théories sur les peuplements de la Terre ou de l'antiquité et de la respectabilité de la religion hébraïque :

C'est en vain qu'une foule de savants hommes s'étonne que le roi d'Égypte ait ordonné à deux sages-femmes de faire périr tous les enfants mâles des Hébreux ; que la fille du roi, qui demeurait à Memphis, soit venue se baigner loin de Memphis dans un bras du Nil, où jamais personne ne se baigne à cause des crocodiles. C'est en vain qu'ils font des objections sur l'âge de quatre-vingts ans auquel Moïse était déjà parvenu avant d'entreprendre de conduire un peuple entier hors d'esclavage. [...] On n'a qu'une seule réponse à toutes ces objections sans nombre ; et cette réponse est : Dieu l'a voulu ; l'Église le croit, et nous devons le croire<sup>3</sup>.

En s'en prenant ainsi aux Hébreux et à l'Ancien Testament, ce sont les fondements de tout le judéo-christianisme qui sont mis en cause. Le point de vue désacralisant, qui considère le domaine religieux comme un domaine historique à part entière, était évidemment ce qui fondait l'étude de la religion dans l'*Essai sur les mœurs*. Il est repris dans *La Philosophie de l'histoire* mais avec une tonalité ironique qui confère aux remarques une dimension bien plus polémique. Le processus est le même dans un opuscule tel que la *Défense de Louis XIV* (1769) qui revient sur la politique économique menée par Colbert et mise à mal par les physiocrates. Bien que les arguments soient les mêmes que dans *Le Siècle de Louis XIV*, l'expression directe des

---

<sup>3</sup> *La Philosophie de l'histoire*, chap. 39, *Œuvres complètes de Voltaire* [désormais, OCV], Oxford, Voltaire Foundation, t. 59 (1969), p. 222.

griefs et la désignation explicite des adversaires mis en cause par l'historien confèrent à l'opuscule une tonalité polémique qui n'était pas aussi visible dans le *Siècle*. Cette tonalité apparaissait néanmoins de façon marginale dans ce dernier ouvrage depuis l'édition de 1756 dans les nombreuses notes ajoutées par Voltaire.

Les autres ouvrages relatifs à l'histoire de France composés durant la période présentent eux aussi une certaine ambivalence. Poursuivant l'écriture d'une histoire relativement modérée, Voltaire incorpore progressivement les événements récents à la base constituée par l'*Histoire de la guerre de 1741* rédigée dans les années 1740 et par les derniers chapitres du *Siècle*, composant ainsi un *Précis du siècle de Louis XV* publié pour la première fois indépendamment en 1768. Mais il revient aussi de façon très critique sur les relations entre les parlementaires et la monarchie, jusqu'alors simplement entr'aperçues dans les différentes œuvres, dans son *Histoire du parlement de Paris* composée en 1768. Bien que la tonalité n'en soit pas polémique, le texte porte néanmoins un regard extrêmement sévère sur le rôle des parlementaires. La France est enfin également au centre d'une œuvre telle que les *Fragments sur l'Inde et sur le général Lalli* (1773) qui, si elle envisage l'histoire de l'Inde pour réévaluer sa place dans l'histoire de l'humanité – comme l'avaient déjà fait les ajouts à l'*Essai sur les mœurs* –, se penche aussi sur les déboires des colonies françaises et du commerce dans l'Inde, et sur le procès inique fait au commandant de l'armée française en Inde. Dans tous les cas, ce sont les préoccupations contemporaines et éminemment politiques de Voltaire qui expliquent la production de ces nouveaux textes.

Les anciens textes sont eux aussi corrigés par des ajouts infléchissant leur teneur initiale en fonction de ces nouvelles préoccupations. Les éditions successives de l'*Essai sur les mœurs* en 1756, 1761, 1769 puis 1775 font apparaître des strates témoignant de l'intérêt porté aux questions religieuses, ou bien encore au rôle de l'opinion dans l'histoire. Dans la mesure où ils sont directement reliés par leur thème à la lutte contre l'Infâme, ces ajouts recèlent une portée polémique implicite évidente. La réévaluation de la figure de Mahomet aux chapitres 6 et 7, la contestation de l'antériorité de la religion hébraïque sur les autres religions du Moyen-Orient et de l'Orient et la mise en valeur de leurs points communs (chapitres 1 à 7), l'historique critique de la puissance acquise par les papes depuis l'apôtre Pierre (chapitres 8 à 13), sont quelques-uns des biais utilisés par Voltaire pour actualiser son texte. Quoique le ton employé par l'historien demeure souvent mesuré, les résonances qu'entretiennent certains des arguments développés avec d'autres textes nettement plus engagés trahissent la portée polémique

implicite de ces ajouts. Le même phénomène s'observe dans *Le Siècle de Louis XIV* : les corrections apportées soulignent plus encore les controverses religieuses qui ont embarrassé le règne<sup>4</sup>, ou prennent position sur la politique économique de Colbert à une époque où les physiocrates lui adressent de sévères critiques<sup>5</sup>.

Ces œuvres sont aussi relayées par des opuscules séparés qui reprennent sous forme souvent fragmentaire, par le biais de courts articles juxtaposés, bien des thèmes abordés précédemment. Il s'agit alors de revenir sur la méthode employée par l'historien et sur les interprétations principales qui innervent son texte. Ainsi les *Remarques pour servir de supplément à l'Essai sur l'histoire générale* (1763) mettent en valeur le rôle joué par l'opinion, c'est-à-dire aussi par les croyances, dans l'histoire, ainsi que l'importance de la puissance temporelle acquise par les différentes religions. L'historien y souligne aussi le rôle croissant des échanges économiques dans le développement des États ainsi que dans l'évolution des rapports de forces entre les nations. La démarche est identique dans l'opuscule intitulé *Fragment sur l'histoire générale* qui cumule de courts articles revenant sur le parcours dessiné dans *l'Essai sur les mœurs* (antiquité de la Chine, mystifications liées à la religion chrétienne) et sur le règne de Louis XIV. Voltaire ne se prive pas de réemployer des matériaux, quitte à pratiquer un copier-coller pur et simple, comme le montre la reprise à l'identique de la *Défense de Louis XIV* en tant que 12<sup>e</sup> article du *Fragment*. Par ailleurs, certains articles sont parfois plus proches du pamphlet que de l'analyse historique, comme en témoigne l'article 11 intitulé « Calomnies contre Louis XIV » qui s'en prend virulemment, comme le faisaient déjà certaines notes du *Siècle* et certains passages de la *Défense de Louis XIV*, à La Beaumelle et à ses écrits sur le règne de Louis XIV.

Cependant, il reste encore tout un pan du corpus qui est souvent négligé, car constitué de textes de moindre envergure portant plutôt sur l'éthos de l'historien, et sur sa capacité à écrire l'histoire. Ces questions sont évidemment en rapport direct avec le contenu même des œuvres, leur « véricité » scientifique ainsi que l'interprétation qui en est faite par Voltaire. Mais plutôt que d'envisager sereinement les connaissances historiques, tous ces

<sup>4</sup> Sur les chapitres 35 à 39 et les ajouts effectués, voir Gustave Lanson, « Notes pour servir à l'étude des chapitres 35-39 du *Siècle de Louis XIV* », dans *Mélanges offerts à M. Charles Andler*, Strasbourg, Publications de la faculté des lettres de l'université de Strasbourg, 1924, pp. 171-195; Jacques Quignard, « Un établissement de texte: *Le Siècle de Louis XIV* de Voltaire », *Les Lettres romanes*, V, n°4 (novembre 1951), pp. 305-338.

<sup>5</sup> Voir chapitre 30.

textes visent avant tout à défendre l'éthos de l'historien contre les critiques que lui valent ses œuvres antérieures. Les « grands » textes du corpus sont donc la source inépuisable d'opuscules répondant de manière polémique aux contestations qu'ils ont suscitées. *La Philosophie de l'histoire* attaquée par le jésuite Larcher est ainsi défendue par *La Défense de mon oncle* (1767) ; l'*Essai sur les mœurs* attaqué par le jésuite Nonnotte et ses *Erreurs de M. de V.* (1762) est quant à lui défendu par les *Éclaircissements historiques à l'occasion d'un libelle calomnieux sur l'Essai de l'histoire générale* (1763). Quant aux *Honnêtetés littéraires* (1767), elles s'en prennent à tous ceux qui ont trouvé à redire aux œuvres historiques, qu'il s'agisse de Nonnotte ou de La Beaumelle, mais aussi du P. Barre, accusant Voltaire d'avoir pratiqué le plagiat dans son *Histoire de Charles XII*. Enfin, *Le Pyrrhonisme de l'histoire, par un bachelier en théologie* (1769) permet à Voltaire de rassembler, toujours sous la forme de courts chapitres juxtaposés – parfois résumés à quelques lignes – une multitude de thèmes polémiques, de l'histoire antique au siècle de Louis XIV, de l'histoire juive aux Templiers. Voltaire s'en prend encore une fois à ses prédécesseurs ou aux historiens contemporains, et défend ouvertement, sous une identité fictive, « l'historien de l'*Essai sur les mœurs* ».

Si les objets n'en sont pas les mêmes, plusieurs caractéristiques communes rassemblent ces textes. D'une part, la polémique ouverte y est extrêmement présente, et elle ne renonce pas aux attaques les plus basses, quitte à insulter l'adversaire sans ménagements. D'autre part, les textes pratiquent eux aussi une composition relevant du « pot-pourri » et recourant à la forme de l'article court ou de la liste. Les *Éclaircissements historiques* passent ainsi successivement en revue trente-quatre « sottises de Nonnotte », « sur Marcel », « sur les Albigeois » ou « sur Jeanne d'Arc », alors que *Le Pyrrhonisme de l'histoire* dresse un nouveau catalogue des erreurs historiques colportées parfois depuis longtemps. Les textes ont ceci de paradoxal qu'ils viennent défendre sur le fond la crédibilité et le sérieux de l'historien tout en illustrant dans leur forme les excès dont il est capable, tant dans le dénigrement de ceux qu'il constitue comme ses adversaires, que dans son auto-promotion la plus complaisante à la 3<sup>e</sup> personne, Voltaire affirmant être un « historien impartial, amateur de la vérité et des hommes<sup>6</sup> ».

Enfin, le genre historique paraît être ouvertement utilisé à des fins partisans. S'il est évident que l'objectivité et la neutralité de l'historien sont illusoire, certains ouvrages expriment néanmoins de façon manifeste des

<sup>6</sup> *Les Honnêtetés littéraires*, OCV, t. 63B (2008), éd. Olivier Ferret, p. 75. Sur cette défense de sa position d'historien, voir l'introduction d'O. Ferret, pp. 20-25.

partis pris subjectifs voire un dessein de propagande. Déjà l'*Histoire de l'empire de Russie sous Pierre le Grand*, rédigée à l'orée des années 1760, avait pu être soupçonnée d'être un ouvrage de commande. Bien qu'une telle affirmation soit inexacte, les préjugés en faveur de Pierre le Grand y conduisent Voltaire à procéder à quelques aménagements avec les faits, et à choisir parfois une interprétation un peu trop favorable au « grand homme ». Mais l'on y est loin de l'aveuglement qui le conduit à rédiger en 1767 l'*Essai historique et critique sur les dissensions des Églises de Pologne* où, reprenant ses anciennes contre l'Église catholique, Voltaire rédige un commentaire soutenant la politique étrangère de Catherine II. Quant à l'histoire des religions, elle est évidemment tout entière biaisée par la lutte contre l'Infâme, que Voltaire intitule un article du *Dictionnaire philosophique* « Histoire des rois juifs et paralipomènes » – l'appartenance même du texte au genre de l'histoire étant mise en doute par son contexte de parution –, ou qu'il compose en 1776-1777 une *Histoire de l'établissement du christianisme*.

## COMPOSITION ET RECOMPOSITIONS DU CORPUS

Comme le montre ce tableau de l'activité historique de Voltaire, la composition des œuvres est en étroite relation avec l'actualité de son temps, qu'il s'agisse de l'actualité politique et religieuse – la question internationale du partage de la Pologne, les débats sur la politique économique à mener, les déboires français dans les Indes, la question de la justice en France et du rôle des parlements – ou de l'actualité littéraire, suscitée en particulier par les œuvres mêmes de Voltaire. Bien souvent, on assiste au développement d'une œuvre par adjonction d'excroissances internes – ajouts de paragraphes ou surtout de notes – ou externes avec la composition de nouveaux opuscules qui sont ensuite pour la plupart publiés en préfaces ou en annexes aux grandes œuvres. Tous les cas de figures témoignent d'une forme d'instabilité du corpus, qui est sans cesse modifié pour épouser les contours mouvants de l'actualité et des faits politiques. Cependant, au-delà de la forme prise par ces remaniements, il faut être attentif à leur contenu et à leur tonalité, qui témoignent de la complexité de la rédaction de ce qui constitue les « œuvres historiques », et des stratégies sous-jacentes de l'historien.

Les tentatives de classement des différentes manifestations de l'activité historique ont fait apparaître une répartition grossière reposant à la fois sur la forme générale et sur la taille, sur le contenu, sur la tonalité des textes et sur les desseins manifestes de l'historien. Certains textes excèdent néan-

moins largement ce classement dont ils brouillent les critères. La *Défense de Louis XIV* composée en 1769 présente ainsi de multiples facettes qui rendent complexe tout essai de définition générique. Cette « défense de Louis XIV » paraît d'abord renvoyer à la justification de la politique économique menée par Colbert contre les attaques des physiocrates, en particulier celles de Dupont de Nemours dans les *Éphémérides du Citoyen*. Si la critique des physiocrates était générale, le contexte précis est celui d'une contestation des compagnies de commerce à privilèges, en l'occurrence la Compagnie des Indes. Voltaire tente donc de justifier sa création et son commerce – même si ses arguments sont beaucoup plus faibles que ceux qui sont avancés par les Économistes – en même temps qu'il se livre à une apologie générale du règne de Louis XIV. La teneur de la *Défense* est alors par bien des aspects équivalente à ce que l'on trouve dans *Le Siècle de Louis XIV*, et en fournit comme un condensé. Néanmoins, on y trouve aussi plusieurs paragraphes s'en prenant virulemment à La Beaumelle et à ses écrits sur le siècle<sup>7</sup>, comme le faisaient depuis 1756 les nombreuses notes ajoutées au *Siècle*. Alors que dans ce dernier écrit ces passages étaient marginaux, ils occupent dans la *Défense* une place centrale ; le texte historique « sérieux » qui défendait Louis XIV contre les physiocrates par des arguments économiques verse alors dans l'attaque *ad hominem* la plus basse, les insultes n'étant pas rares. Enfin, quelques paragraphes abordent également le procès fait au général Lally à la fin de la guerre de Sept Ans, que ses détracteurs avaient rendu responsable de l'échec français dans les Indes. Ce sont les accusations portées contre le général, les mensonges proférés, la partialité des juges et du réquisitoire dressé par le chancelier Pasquier – illustre de sombre mémoire avec les cas Damiens et La Barre –, ainsi que l'exécution atroce de Lally qui suscitent la colère de Voltaire. La *Défense* devient alors un réquisitoire contre l'iniquité et la barbarie des hommes.

Ces infléchissements contribuent à brouiller les contours génériques du texte et à distendre son appartenance à un genre de l'histoire qui serait sous-tendu par un idéal d'objectivité, d'impartialité et de neutralité, tant dans son fond que dans sa forme. Or, si la teneur polémique du texte, qui

<sup>7</sup> La Beaumelle avait fait paraître une édition annotée du *Siècle* en 1753, ainsi que des *Mémoires* attribués à M<sup>me</sup> de Maintenon (1756-1757), dont Voltaire conteste la teneur, en particulier dans les *Honnêtetés littéraires*. Voir notamment sur le *Siècle* la « Dix-septième honnêteté » (OCV, t. 63B, pp. 104-107), et sur les *Mémoires de M<sup>me</sup> de Maintenon* la « Lettre à l'auteur des *Honnêtetés littéraires*. Sur les *Mémoires de Madame de Maintenon publiés par La Beaumelle* » (pp. 164-174). Sur les rapports entre les deux hommes, voir Claude Lauriol, *La Beaumelle : un protestant cévenol entre Montesquieu et Voltaire*, Genève, Droz, 1978.

verse parfois dans le pamphlet, peut être efficace pour ridiculiser l'adversaire auprès d'un public rieur, il n'est pas sûr qu'elle serve l'historien qui peut sembler compromettre le sérieux de son argumentation. Cette prise en compte implicite de la réception des textes nous paraît guider l'évolution du corpus et ses recompositions. L'enjeu de la crédibilité du discours tenu sur Louis XIV et sur sa politique économique rend raison de la suppression de certains des passages les plus polémiques dans les rééditions du texte à partir de 1773. On n'en conclura néanmoins pas que Voltaire renonce à mener ces différents « combats ». En effet, la suppression des paragraphes soutenant des causes indifférentes au règne de Louis XIV s'accompagne de la composition de nouveaux textes reprenant ces sujets à nouveaux frais. Ainsi, sous l'impulsion du fils du général Lally demandant à l'écrivain de plaider pour la révision de son procès, Voltaire rédige en 1773 les *Fragments sur l'Inde et sur le général Lalli*, qui prennent en charge le plaidoyer en faveur du général. Quant aux sarcasmes contre La Beaumelle, ils apparaissent dans d'autres opuscules composés à la même époque.

Bien que la répartition des types de discours paraisse alors plus claire – quoiqu'il faille examiner en détail la teneur de certains discours « sérieux » – , il faut noter que Voltaire semble aussi cultiver une certaine pratique du mélange. Ses différentes productions avaient depuis bien longtemps été régulièrement mélangées, y compris avec son aval, dans certaines éditions, comme en témoigne l'histoire éditoriale du *Recueil de pièces fugitives en prose et en vers* (Paris, [Prault], 1740 [1739]). La pratique est donc ancienne dans l'œuvre<sup>8</sup>, même si les premiers recueils affichant la catégorie de « mélanges » dans leur titre n'apparaissent que dans les années 1760. L'histoire y tient d'emblée une place, comme l'indiquent les titres des *Mélanges de poésies, de littérature, d'histoire et de philosophie* (1761) puis des *Nouveaux Mélanges philosophiques, historiques, critiques, etc., etc.* (parus entre 1765 et 1776), dans le tome 11 desquels était reparue la *Défense de Louis XIV* en 1772. Mais Voltaire pratique également le « fragment », titre générique employé au singulier ou au pluriel sous lequel il regroupe souvent des contenus variés présentés sous forme d'articles. Ainsi, le *Fragment sur l'histoire générale*, lui-même paru aux côtés des *Fragments sur l'Inde* dans un volume composite<sup>9</sup> publié à la fin de 1773 ou au début de 1774, contient des articles portant tant sur la popula-

<sup>8</sup> Voir le numéro 6 (2006) de la *Revue Voltaire* dont une section est consacrée au thème « Poétique et esthétique des mélanges voltairiens ».

<sup>9</sup> Le faux-titre du volume porte *Fragments sur l'Inde, sur l'histoire générale et sur la France* (BnC 4315).



tion de la Chine et ses mœurs que sur David, Constantin, Théodose et Charlemagne, tant sur « la philosophie de l'histoire » que sur les « calomnies contre Louis XIV » proférées par La Beaumelle. Il contient surtout en tant que 12<sup>e</sup> article la *Défense de Louis XIV* épurée de ses passages les plus virulents.

Il nous semble donc que les opérations d'élagage prennent sens par rapport au nouveau contexte de publication de l'opuscule qu'est la *Défense de Louis XIV*, qui n'est jamais publié aux côtés du *Siècle de Louis XIV*. C'est au contraire aux côtés de textes justifiant l'activité historique de Voltaire mais surtout entretenant d'anciennes – comme celle contre La Beaumelle – ou de nouvelles polémiques – comme le fait le 13<sup>e</sup> article intitulé « Défense de Louis XIV contre les *Annales politiques* de l'abbé de Saint-Pierre » – que la *Défense* est republiée. Si le texte gagne donc en crédibilité en se défaisant quelque peu des attaques personnelles qu'il contenait, il demeure néanmoins implicitement un texte militant. Son sujet principal, la politique économique du monarque, impose peut-être que les sarcasmes soient atténués, mais il semble alors que l'opuscule soit conçu comme un élément parmi d'autres d'une « défense » générale se donnant à lire sur plusieurs textes. La portée polémique de l'histoire se renforce donc dans la mesure où le corpus s'enrichit dans ses marges – tant du point de vue de la taille des textes que de leur appartenance générique à l'écriture historique – de textes fragmentaires formant néanmoins à terme un ensemble globalement cohérent.

Dans les deux dernières décennies de sa vie, Voltaire semble par ailleurs favoriser une esthétique du fragment qui, si elle n'empêche pas l'émergence d'un propos globalement cohérent et construit sur plusieurs articles ou opuscules, lui permet aussi d'exprimer ses talents de polémiste dans des écrits mettant en avant la vigueur du trait d'esprit plutôt qu'une construction raisonnée et peut-être laborieuse. Ce principe guide la composition du *Fragment sur l'histoire* et des *Fragments sur l'Inde*, mais elle est aussi au cœur des *Remarques pour servir de supplément à l'Essai sur l'histoire générale* de 1763. Il en est de même dans *La Défense de mon oncle* qui ne saurait véritablement répondre sur le fond aux reproches que Larcher lui adresse, et qui joue sur de courts chapitres sarcastiques pour séduire un lecteur dont Voltaire espère qu'il n'ira pas voir plus loin que son ouvrage<sup>10</sup>. À cet égard, un lien doit être tissé entre les textes historiques que nous venons d'évoquer et une entreprise telle que celle du *Dictionnaire philosophique*, où une continuité

<sup>10</sup> Voir l'édition critique du texte fournie par José-Michel Moureaux (*OCV*, t. 64, 1984) et son introduction, en particulier pp. 122-164.

thématique se dégage de façon évidente alors même que la forme de l'article permet d'asséner au lecteur les mêmes idées sous une forme sans cesse renouvelée. Au-delà d'une « forme » bien évidemment mise au service de stratégies similaires, on se demandera cependant si tous ces écrits des années 1760 et 1770 ne font pas aussi entendre une résonance particulière en raison du dessein profond qui les guide.

### L'HISTOIRE COMME ALIBI ?

L'âpreté des engagements de Voltaire dans les années 1760 l'a conduit à bâtir une œuvre profondément marquée par les finalités militantes qui l'anime, ce dont se ressent le volant strictement historique. Comme l'ont montré les analyses précédentes, ce contexte militant introduit dans les textes une part variable de débat, et le discours historique intègre alors de façon quasi systématique une tonalité polémique voire pamphlétaire qu'elle partage avec d'autres textes de Voltaire relevant *a priori* de catégories génériques différentes<sup>11</sup>. La question de l'« instrumentalisation » des œuvres, dont certaines, comme le *Dictionnaire philosophique*, sont dès le départ conçues comme des œuvres de guerre, doit également être posée au corpus historique. L'exemple même du *Dictionnaire philosophique* peut introduire une telle problématique dans la mesure où l'utilisation de l'histoire qui est faite en son sein relève d'une instrumentalisation à des fins partisans<sup>12</sup>.

La forme de l'article de dictionnaire contraignant à un exposé court, ce dispositif permet à Voltaire de biaiser avec son usage de la référence historique. Tout à la fois parce qu'il n'en a pas la place et parce qu'il a souvent développé les exemples qu'il prend dans ses œuvres historiques, Voltaire mobilise l'histoire dans le *Dictionnaire* en procédant à des simplifications radicales qui conduisent souvent à une décontextualisation de la référence. Ainsi l'article « Athée » (I) examine « quel est le plus dangereux, du fanatisme ou de l'athéisme<sup>13</sup> ». L'histoire sert à illustrer la thèse de la dangerosité du fanatisme : « Spinoza était non seulement athée, mais il enseigna

<sup>11</sup> Cette porosité des frontières génériques est peut-être l'une des caractéristiques générales de l'œuvre de Voltaire, que met en lumière, pour ce qui concerne la fiction et les pamphlets, l'ouvrage d'Olivier Ferret, *La Fureur de nuire : échanges pamphlétaires entre philosophes et anti-philosophes (1750-1770)*, SVEC, 2007:03, Oxford, Voltaire Foundation, 2003.

<sup>12</sup> Voir aussi Marie-Hélène Cotoni, « Histoire et polémique dans la critique biblique de Voltaire. Le *Dictionnaire philosophique* », *Raison présente*, 4<sup>e</sup> trimestre 1994, pp. 27-47

<sup>13</sup> *Dictionnaire philosophique*, OCV, t. 35 (1994), p. 388.

l'athéisme : ce ne fut pas lui assurément qui eut part à l'assassinat juridique de Barneveldt ; ce ne fut pas lui qui déchira les deux frères de Witt en morceaux, et qui les mangea sur le gril. » (p. 389). Les deux exemples, qui se résument au pur constat de l'assassinat de trois hommes politiques hollandais, renvoient aux luttes politiques qui déchirèrent les Provinces-Unies au XVII<sup>e</sup> siècle, et que Voltaire a évoquées de façon précise dans l'*Essai sur les mœurs* pour Barneveldt (chap. 187) et dans *Le Siècle de Louis XIV* pour les frères de Witt (chap. 10). Or, en assignant à ces assassinats des causes religieuses grâce à l'orientation générale du reste de l'article, le *Dictionnaire* simplifie quelque peu l'histoire. Une controverse scolastique fut bien à l'origine des tensions entre les communautés religieuses des Pays-Bas mais le pays ne fut déchiré entre deux partis que lorsque cette division recoupa deux courants politiques. En s'opposant à la délégation du pouvoir souverain au prince d'Orange Maurice de Nassau, le pensionnaire Barneveldt signa sa condamnation politique, qui se traduisit par son élimination physique par ses adversaires. Comme le démontre l'*Essai sur les mœurs*, la religion ne fut en réalité qu'un instrument politique aux mains des Nassau pour mieux anéantir leurs opposants, et l'intolérance fit le jeu du pouvoir temporel. Quant au deuxième exemple, il ne repose plus du tout sur le contexte religieux, puisque seuls les échecs politiques des frères de Witt et l'animosité de leurs adversaires rendent compte de leur exécution. La référence allusive à l'histoire permet donc à Voltaire de mobiliser au service de son propos des éléments qui soit n'ont à l'origine qu'un rapport lointain avec sa thèse, soit même n'en ont aucun. L'absence de tout contexte explicatif permet d'opérer les rapprochements les plus indus sur la base d'éléments à la fois ténus et très larges, comme ici grâce à l'évocation de l'histoire des Pays-Bas au XVII<sup>e</sup> siècle à partir de la mention de Spinoza.

Ce procédé de l'allusion historique trouve dans la forme de la « liste énumérative » son mode de fonctionnement minimal, mais qui est aussi récurrent dans le *Dictionnaire*. L'article « Confession » (1765) énumère ainsi de célèbres assassins, et joue sur deux effets complémentaires : « Les assassins des Sforces, des Médicis, des princes d'Orange, des rois de France, se préparèrent aux parricides par le sacrement de la confession. » (p. 634). Si les exemples français et hollandais renvoient à un savoir général commun, les exemples italiens sont *a priori* méconnus, à moins que le lecteur ne fréquente assidûment l'*Essai sur les mœurs* où Voltaire est revenu sur ces épisodes dans l'édition de 1761 (chap. 105). Avec cet exemple, Voltaire se place en position de supériorité et contraint le lecteur ignorant à le croire sur parole. Par ailleurs, l'allusion lui permet de ne pas développer le contexte précis des

faits évoqués, quand celui-ci ferait apparaître que le rapprochement qu'effectue Voltaire entre certains exemples et sa thèse est pour le moins hasardeux. Par sa malléabilité, l'allusion historique se prête ainsi à toutes les interprétations, c'est-à-dire aussi à toutes les manipulations du lecteur. La référence historique se trouve alors mise au service d'une « persuasion philosophique » d'autant plus insidieuse qu'elle est l'une des stratégies les moins visibles en raison des ressorts sur lesquels elle repose.

Si l'histoire est ainsi instrumentalisée au sein du *Dictionnaire philosophique* où elle est un des biais par lesquels le philosophe entend combattre l'Infâme, on peut à bon droit se demander s'il n'en est pas de même dans les textes historiques composés à la même période. Or, il nous semble que des visées similaires guident justement plusieurs des textes contemporains. Quoique l'*Histoire du parlement de Paris* (1768) offre une image plus contrastée qu'on ne le pense du rôle des parlementaires dans l'histoire de France<sup>14</sup>, elle n'en demeure pas moins globalement guidée par le dessein de réfuter leur représentativité. La composition tardive du texte, bien que Voltaire ait envisagé précédemment la place des parlements dans certains ouvrages, a pu être motivée par le regard très critique qu'il a porté sur la justice rendue par les parlements dans les années 1760, ainsi que sur leurs interférences avec le pouvoir royal. Le choix de l'histoire peut donc être considéré comme la voie employée pour renouveler l'approche d'une thématique jusque-là inscrite du côté de la polémique ouverte.

La démarche paraît être la même avec la composition des *Fragments sur l'Inde et sur le général Lally* en 1773. L'évocation du sort du général ne se fait plus dans un bref sommaire constellé de jugements de valeur négatifs à l'égard des adversaires de Lally, comme c'était le cas dans la *Défense de Louis XIV*. Voltaire choisit l'exposé historique afin de mettre la biographie de Lally en perspective, notamment grâce à l'évocation du contexte colonial en Inde. La reconstitution du déroulement des faits, qui peut toujours être faite de manière partielle, sert alors de justification aux jugements de valeur qui se glissent dans la narration. Ainsi, plusieurs passages dressent un tableau très sombre de la situation coloniale française en Inde, ce qui vient excuser et légitimer l'action du général. En sélectionnant ses documents, l'historien construit évidemment un récit qui n'est pas neutre :

Le gouverneur de Pondichéry, successeur de Godeheu, écrivait au général [Lally] le 24 mai ce billet qu'il reçut à la tranchée.

<sup>14</sup> Voir James Hanrahan, *Voltaire and the parlements of France*, *SV/EC* 2009:06, Oxford, Voltaire Foundation, 2009.

« Mes ressources sont épuisées, et nous n'avons plus rien à attendre que d'un succès. Où en trouverais-je de suffisantes dans un pays ruiné par quinze ans de guerres, pour fournir aux dépenses de votre armée, et aux besoins d'un escadre, par laquelle nous attendions bien des espèces de secours, et qui se trouve au contraire dénuée de tout ? »

Ce seul billet explique la cause de tous les désastres qu'on avait éprouvés, et de tous ceux qui suivirent. Plus la disette de toutes les choses nécessaires se faisait sentir dans la ville, plus on blâmait le général d'avoir entrepris le siège de Saint David<sup>15</sup>.

De même, évoquant le procès intenté à Lally, Voltaire juge sévèrement les acteurs de l'histoire sous couvert d'une objectivité créée notamment par des formules rhétoriques généralisantes telles que « on voit... » :

On voit assez que ces accusations étaient intentées par des gens fâchés, et mauvais raisonneurs. Leurs énormes extravagances semblaient devoir décréditer les autres imputations. Nous ne parlerons point ici de cent petites affaires d'argent, qui forment un chaos plus aisé à débrouiller par un marchand que par un historien. Ses défenses nous ont paru très plausibles, et nous renvoyons le lecteur à l'arrêt même qui ne le déclara pas concussionnaire<sup>16</sup>.

Également sous couvert d'épargner au lecteur des arguties auxquelles Voltaire fait mine de ne rien comprendre, le récit se contente de présenter les conclusions de l'historien, évidemment favorables à Lally. Quant aux sources que mentionne Voltaire, elles ont surtout valeur symbolique, puisque la majorité des lecteurs se contentera probablement de croire l'analyse proposée plutôt que de la vérifier. Bien que cela se fasse de manière extrêmement discrète, le récit historique semble ainsi instrumentalisé par l'historien. La mise en cause du fonctionnement des établissements français dans l'Inde, gangrenés par la corruption et par un état d'esprit délétère, trouve son pendant dans la mise en cause de la partialité des juges en France. Quant à la deuxième partie du texte, consacrée à la religion et à l'histoire de l'Inde, elle entretient un rapport direct avec la critique de la religion judéo-chrétienne développée aussi bien dans l'*Essai sur les mœurs* que dans le *Dictionnaire philosophique*. Là encore, l'examen historique n'est pas dénué d'arrière-pensées.

L'histoire de l'Orient est une voie à peine détournée pour aborder une thématique qui a de toute évidence pour centre de gravité l'Occident au sens large, et la décennie 1770 voit encore l'arsenal polémique se renforcer.

<sup>15</sup> *Fragments sur l'Inde et sur le général Lally*, OCV, t. 75B (2009), 1<sup>re</sup> partie, art. 13, pp. 134-135.

<sup>16</sup> *Ibid.*, 1<sup>re</sup> partie, art. 19, p. 175.

La dernière œuvre composée par Voltaire en 1776-1777, l'*Histoire de l'établissement du christianisme*, ne doit pas tromper le lecteur par son titre, qui peut être lu comme une référence à l'*Histoire de l'établissement du christianisme, tirée des seuls auteurs juifs et païens* de J-B. Bullet (1764)<sup>17</sup>. C'est évidemment une contre-histoire qu'il rédige, tout entière destinée à remettre en question les fondements judaïques sur lesquels repose le christianisme ainsi qu'à dénoncer l'histoire officielle véhiculée par l'Église depuis des siècles. À travers 26 chapitres qui sont autant de courts articles thématiques<sup>18</sup> – procédé récurrent, comme nous le remarquons –, Voltaire compose un ouvrage dont la visée argumentative est assurée par un dispositif de stricte sélection des points abordés. À tel point qu'il n'hésite pas à souligner ce dispositif, qui néglige volontairement certains pans de l'histoire, sans pour autant oublier de signaler quel regard critique il porte sur l'histoire écrite par ses prédécesseurs.

Ce n'est pas ici le lieu de faire une histoire suivie et détaillée de Constantin, quoique les déclamations puériles d'Eusèbe, la partialité de Zonare et de Zosime, leur inexactitude, leurs contrariétés, et la foule de leurs insipides copistes, semblent exiger que la raison écrive enfin cette histoire, si longtemps défigurée par la démenche et le pédantisme<sup>19</sup>.

À la fin du premier chapitre, la partialité même de la sélection opérée était affichée en guise d'introduction aux chapitres sur les Juifs : « Nous ne cherchons point à faire leur histoire : il n'est question que de montrer ici leur ignorance<sup>20</sup> ». La démarche historique est donc sous-tendue par une orientation polémique qui, si elle joue moins sur des personnalités que d'autres textes, n'en reste pas moins virulente. Elle conduit dans tous les cas à s'interroger sur les finalités de l'écriture de l'histoire : quoiqu'elle ne puisse jamais être neutre, elle semble ici exclusivement motivée par des raisons dont les orientations sont évidentes pour quiconque a lu les œuvres précédentes de Voltaire. La teneur des derniers ouvrages invite donc à se demander si le choix de l'histoire n'est pas une sorte d'alibi permettant de revenir par un

<sup>17</sup> Voir Marie-Hélène Cotoni, article « *Histoire de l'établissement du christianisme* », dans *Dictionnaire général de Voltaire*, Paris, Champion, 2003, p. 614.

<sup>18</sup> Voltaire use aussi du principe de la liste, comme dans le chapitre 6 « De la personne de Jésus », examinant successivement seize « doutes ».

<sup>19</sup> *Histoire de l'établissement du christianisme*, chap. 17, éd. Moland [désormais, M], Paris, Garnier, 1877-1882, t. 31, p. 91.

<sup>20</sup> *Ibid*, chap. 1, p. 45.

autre biais sur des sujets à forte teneur polémique et qui ont souvent déjà été explorés dans le reste de l'œuvre. L'écriture de l'histoire, qui partage par ailleurs certains traits communs avec les œuvres produites dans les années 1760 et 1770, devient alors un outil au service d'une stratégie impliquant la prise en compte de l'ensemble de l'œuvre composé par Voltaire.

Si le massif des œuvres historiques constitue en apparence un ensemble aisément cernable au sein de l'œuvre, la production des vingt dernières années de la vie de Voltaire recèle en réalité bien des passerelles entre les différents ouvrages. Quand certaines œuvres paraissent se situer dans un entre-deux, tant leur teneur polémique les rapproche du pamphlet, d'autres textes extérieurs au genre de l'histoire s'en saisissent à l'inverse. Ainsi, l'histoire est présente dans les textes philosophiques engagés : même s'il ne s'agit pas d'une véritable écriture de l'histoire, le mode de référence permet d'envisager la complémentarité mais aussi les similarités qu'ils présentent avec les ouvrages historiques. Bien que l'attention du lecteur soit surtout attirée par la portée polémique de l'écriture de l'histoire, l'étude montre qu'il faut aussi envisager cette dernière comme une stratégie à part entière. La crédibilité supposée du discours de l'historien, *a priori* défait de la partialité du polémiste engagé, n'est-elle pas un instrument au service d'un discours plus large ? C'est ce que tendent à suggérer les réécritures et les recompositions successives du corpus, ainsi que la publication tardive de nouveaux textes sur des sujets déjà largement exploités dans le reste de l'œuvre. On sera également sensible à la polysémie des champs d'appartenance possibles des textes en fonction de leur titre : s'il est évident que le *Précis du siècle de Louis XV* et un texte comme le *Précis du procès de M. le comte de Morangiés contre la famille Véron* (1773), « précis du procès civil et criminel que le comte de Morangiés a essuyé<sup>21</sup> », ne relèvent pas de la même catégorie, il est certain qu'ils partagent une ambition commune à dire « le vrai », tant du côté du philosophe engagé dans quelque cause que du côté de l'historien témoin de son siècle. Mais l'on comprend alors toute l'ambiguïté que recèle cette notion de « vérité » du texte historique que défend sans cesse Voltaire.

<sup>21</sup> *Précis du procès de M. le comte de Morangiés*, M, t. 29, p. 53.